

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JANVIER 2015

Avant de déclarer la séance ouverte, le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et à l'assistance présente.

LOTISSEMENT CHEMIN DU PRE PELLAT

La commune doit acquérir 4 parcelles riveraines du chemin communal du Pré Pellat dans le seul intérêt de conserver la largeur existante du chemin.

Il s'agit des parcelles A.439 pour 77 m² appartenant à M. Eymery André, A.444 pour 160 m² appartenant à M. André Jacques, A.449 pour 106 m² appartenant à Mme Dufaure Madeleine et A.454 pour 131 m² appartenant à Mme Guillot Anna.

Ces parcelles sont cédées contre l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des dites parcelles et autorise le Maire à signer les actes notariés correspondant et les frais de notaire à charge exclusive de la Commune.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire rappelle que la taxe d'aménagement qui a remplacé la Taxe Locale d'Equipement est applicable pour tout dépôt de permis de construire ou d'aménager.

Le taux communal en vigueur est de 2.50 % auquel s'applique le taux départemental de 2.50 % également (un total de 5 % pour le contribuable).

La loi de finances 2014 permet d'exonérer de cette taxe les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en application de cette exonération pour les abris de jardin à compter du 1^{er} janvier 2015 étant précisé que l'exonération est effective sur la part communale uniquement.

PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL NON PERMANENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent remplaçant justifie d'un an de présence et peut prétendre à la prime annuelle au même titre que l'ensemble du personnel communal (titulaires et non-titulaires).

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la prime annuelle à l'agent concerné avec effet rétroactif à l'exercice 2014.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN COMMERCE

Cédric Paulin, en charge de ce projet, rappelle qu'une étude de faisabilité économique a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble pour un projet de création d'un commerce multi-services dans le bâtiment communal situé à la Ville (ancienne école). Cédric Paulin présente l'enquête qui sera diffusée courant mars auprès de la population et dont le résultat est capital pour la concrétisation du projet qui passe aussi par des démarches administratives et logistiques importantes (choix d'un architecte pour travailler sur l'agencement du bâtiment, dépôt du permis de construire, préparation des dossiers de demandes de subventions, etc.)

POINT SUR LES PROJETS DE TRAVAUX A L'ETUDE

- Mise en place d'une table d'orientation

Un devis est en cours de réalisation, en collaboration avec l'Office National des Forêts pour l'installation d'une table d'orientation au chemin de la Combe.

- Chantier d'insertion

Olivier ARNAUD a rencontré l'interlocuteur de l'ONF pour déterminer les actions à engager dans le cadre d'un chantier d'insertion confié à l'association CAFES. 6 journées à 615 € seront dédiées à l'entretien de chemins pédestres hors PDIPR gérés par la communauté de communes.

- Coupes de bois

Un accord favorable a été émis auprès de l'ONF pour l'exploitation des prochaines coupes de bois par câbles (procédé qui facilite grandement l'exploitation des bois situés sur forte pente ou éloignées des routes forestières).

- Chemin du Champa

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux de viabilisation du Champa (éclairage, réseaux d'eaux pluviales).

- Chemin de la Carrière (les Ripeaux)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prise en charge de travaux de voirie dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire (prolongement du chemin de la Carrière).

- Aménagements de sécurité

Le dossier de création d'un cheminement piéton reliant les Blais à la Ville par Pré Badier est toujours en cours d'instruction et nécessite des acquisitions ou échanges de terrains avec M. Rebreyend, des autorisations de la Direction Départementale des Territoires s'agissant de travaux impactant les talus de la route départementale et des travaux annexes mais obligatoires de réfection des réseaux d'eaux pluviales. *(Depuis la réunion, un géomètre a été mandaté pour calculer les surfaces exactes à échanger ou à acquérir).*

- Travaux divers

David Picchioni présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour des travaux divers à prévoir : récupération des eaux pluviales aux Liorats, réfection de l'escalier d'accès de la salle polyvalente au stade, réaménagement du chemin reliant la cime des Blais au lotissement de la Condamine, petits travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan des travaux 2014

Sur l'enveloppe de 100.000 € prévue en 2014 pour des travaux d'investissement, 65.499 € ont été dépensés (abords du stade, école, travaux de voirie).

Le Maire précise qu'il est trop tôt pour présenter un aperçu du résultat comptable de l'exercice 2014. Le Maire rappelle toutefois l'endettement de la Commune qui s'élève à 69.000 € d'annuité annuelle et représente 12 % des recettes fiscales communales.

Achat terrains

Rappel : M.Colonel-Bertrand Gilbert, domicilié à Balbins (38), a proposé au Maire de vendre à la municipalité l'ensemble de ses terrains situés sur la Commune.

Après accord sur le prix d'achat, le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié correspondant a été signé le 24/12/2014. Prix d'achat : 12.000 € (frais notariés en sus) pour les parcelles suivantes :

| | | |
|-------|-----------------------|------------------------|
| A 324 | Combe de la Buissière | 28 a 90 ca |
| B 7 | Croset et Vieroux | 8 a 70 ca |
| C 136 | Fouley | 54 a 35 ca |
| C 206 | La Combe | 28 a 20 ca |
| C 640 | Les Granges | 41 a 86 ca |
| C 664 | Les Granges | 84 ca |
| | | 1 ha 62 ca 85 a |

Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)

Le Conseil Municipal accepte d'étudier la dépense relative à la mise en place d'un **Plan Communal de Sauvegarde**, document qui fixe l'organisation et la stratégie des interventions à mettre en place en cas de sinistres divers (intempéries, accidents chimiques, incendies, inondations, etc.). Une entreprise sera contactée très prochainement pour l'établissement d'un devis.

Bibliothèque

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bagnis a contacté la Mairie pour proposer la création d'une bibliothèque communale et faire don d'une centaine de livres tout public.

Après un échange téléphonique avec Madame Bagnis, force a été de constater conjointement que la Mairie ne dispose pas d'un local pour ce projet et que l'impact financier (ordinateur, logiciel, coût de personnel, etc.) est aussi significatif.

Il a été convenu avec Madame Bagnis que le don des 100 livres ait lieu auprès de la bibliothèque de La Motte-d'Aveillans pour la proximité pour les Monteynardons.

Le Maire remercie d'ores et déjà Madame Bagnis.

Redevance ordures ménagères 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour 2015, sur décision de la Communauté de Communes, la redevance pour le ramassage des ordures ménagères s'appliquera sur la taxe foncière (12 % à appliquer sur la valeur locative figurant sur l'avis d'imposition). Le Maire invite les élus à fournir cette information autour d'eux si besoin.

Subventions Associations pour l'année 2015

Rappel: suite à une demande de revalorisation des subventions communales, un courrier a été adressé à l'ensemble des associations bénéficiaires pour obtenir le dernier bilan moral et financier. 2 associations extérieures et 1 communale ont répondu. Un courrier de relance va être adressé aux retardataires.

Nouveaux habitants

Le Conseil Municipal accepte le principe de mettre en place une cérémonie de bienvenue pour les nouveaux habitants.

La première aura lieu courant janvier.

Elections cantonales

Le scrutin pour l'élection des conseillers généraux aura lieu les 22 et 29 mars 2015.

La parole aux élus

Aucun sujet abordé.

La parole au public

- Il est évoqué le mauvais état du chemin communal reliant les Liorats à la Ville.
- Il est suggéré de prévoir une aire de retournement en cas de réalisation du projet de la table d'orientation pour éviter les manœuvres des automobilistes dans les champs cultivés.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.